

Droit ets après licenciement économique

Par floni, le 08/12/2009 à 20:24

Bonjour,

Je souhaiterai savoir si après un licenciement économique, une entreprise peut embaucher (après avoir proposé le reclassement aux personnes licenciées) et bénéficier des aides inhérentes à la situation de la personne (allègement de charges)

Merci